Séance du 03/06/2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 230
Dossier : 190438

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Opéra de Saint-Etienne - Convention de partenariat avec la SAS Saint-Etienne Investissements Novotel Saint-Etienne - Saison artistique 2019-2020 - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire
Date de convocation du conseil : 24/05/2019
Compte rendu affiché le : 04/06/2019
Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :
M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Gabriel DE PEYRECAVE (présent jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), Mme Raphaëlle JEANSON (présente à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour jusqu'à la question n° 65 du projet de l'ordre du jour), M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, Mme Geneviève ALBOUY (présente jusqu'à la question n°65 du projet de l'ordre du jour), M. Georges ZIEGLER (présent à partir de la question n°3 du projet de l'ordre du jour)

Absents-Excusés :
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE) M. Florent PIGEON (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Serge HORVATH (pouvoir à M. Gabriel DE PEYRECAVE) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à M. Jacques FRESSINET) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU)

Absents :
M. Lionel SAUGUES

VILLE DE ST-ETIENNE CONSEIL MUNICIPAL du 03/06/2019

Politique : *Cultivons les talents*
Commission : Culture - Evènementiel - Education et petite enfance - Enseignement supérieur

Délibération n° : 230
Dossier : 190438

Direction en charge : Affaires Culturelles
Objet : Opéra de Saint-Etienne - Convention de partenariat avec la SAS Saint-Etienne Investissements Novotel Saint-Etienne - Saison artistique 2019-2020 - Approbation.

□ Rappel et Références :
L'Opéra de la Ville de Saint-Etienne a développé une politique de partenariat depuis plusieurs années et, à ce titre, bénéficie du soutien de plusieurs entreprises qui ont décidé de s'engager en faveur de l'Opéra de Saint-Etienne.

□ Motivation et Opportunité :
L'Opéra de la Ville de Saint-Etienne souhaite rayonner auprès d'un public le plus large possible. Le Novotel, nouvellement installé dans le quartier des affaires de Châteaucreux, accueille une clientèle d'affaires et de tourisme.

Aussi, le Novotel Saint-Etienne et la Ville de Saint-Etienne s'accordent sur un partenariat afin de proposer des concerts dénommés « **LES AFTERWORK DE L'OPÉRA DE SAINT-ÉTIENNE EN PARTENARIAT AVEC LE NOVOTEL » –** ceci dans l'objectif d'une meilleure diffusion de l'Opéra**.** Ces concerts seront assurés entre autres par des musiciens de l'Orchestre Symphonique Saint-Etienne Loire (OSSEL).

□ Contenu :
Pour la saison artistique 2019/2020, la SAS Saint-Etienne Investissements Novotel Saint-Etienne et l'Opéra de la Ville de Saint-Etienne souhaitent proposer des concerts dénommés « Les Afterwork de l'Opéra de Saint-Etienne en partenariat avec le Novotel » dans le hall d'accueil du Novotel.
La Ville dispose du droit de représentation en France des spectacles suivants, pour lesquels elle s'est assurée le concours des artistes et intervenants nécessaires à la présentation au public de 7 concerts d'une durée de 45 minutes chacun, sans entracte :

La chanson française se la joue classique	jeudi 17 octobre 2019 à 19h30
Carmen et Traviata : l'amour à mort	jeudi 14 novembre 2019 à 19h30
Café viennois (valses viennoises)	jeudi 12 décembre 2019 à 19h30
Quartet jazz « Broadway »	jeudi 16 janvier 2020 à 19h30
Répertoire Broadway, jazz swing et big band	jeudi 13 février 2020 à 19h30
Le violon tzigane	jeudi 12 mars 2020 à 19h30
4 saisons de Vivaldi	jeudi 14 mai 2020 à 19h30

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville de Saint-Etienne s'engage à fournir :
- chaque spectacle entièrement monté et à assumer la responsabilité artistique de toutes les représentations,
- tous les éléments (instruments et partitions et le paiement des droits correspondants) nécessaires à la représentation de chacun des spectacles autre que ceux éventuellement mis à la charge du Novotel Saint-Étienne par le présent contrat,
- une fiche précisant les conditions techniques générales prévisionnelles sur le lieu de représentation.

En contrepartie, le Novotel Saint-Étienne s'engage à :
- fournir le lieu de représentations en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire au service de la représentation,
- assurer en outre le service d'accueil général du lieu et le service de sécurité,
- en qualité d'employeur, à assurer les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son

personnel dédié au spectacle,
- organiser, à l'issue de chaque concert, dans son hall d'accueil, un buffet de qualité réservé aux spectateurs des concerts,
- assurer la commercialisation de l'offre donnant l'accès à un concert et à son buffet – au tarif de 20 € (vingt euros) TTC composé :
    - pour le Novotel Saint-Etienne, d'un accès au buffet au tarif de 10€ TTC
    - pour la Ville, d'une place de concert au tarif de 10€ TTC.
- mettre à disposition le hall d'accueil du Novotel Saint-Etienne centre gare Châteaucreux qui est consentie gracieusement à la Ville.

Les recettes encaissées pour les concerts seront reversées à la Ville par le Novotel Saint-Etienne.

□ Maîtrise d'ouvrage :
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

o Coût total investissement TTC : dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver, pour la saison 2019/2020, le contrat de partenariat à intervenir entre la Ville de Saint-Etienne et la SAS Saint-Etienne Investissements Novotel Saint-Etienne,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ledit contrat dont un exemplaire restera annexé au présent dossier.

Décision : Proposition adoptée **Résultat du vote :** 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	**Imputation budgétaire**
	Pour Extrait, **Pour le Maire,** **l'Adjoint délégué** **Marc CHASSAUBENE**